



Ref : CFVU2021/21-0314

CFVU DU 18 MARS 2021

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE ET L'UNITÉ EDUCATIVE DE MILIEU OUVERT BORDEAUX 2.

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 18 mars 2021 réunie sous la présidence de Madame Marie MELLAC,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Etant préalablement exposé que :

La présente convention a pour objet la mise en œuvre d'une action de formation relative à des enseignements linguistiques et à l'acquisition de compétences culturelles et interculturelles en arabe à destination d'agents de l'Unité Éducative de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, dans le cadre d'un partenariat établi pour l'année 2021.

L'action de formation est organisée par le Centre de Langues Bordeaux Montaigne pour un groupe de 14 stagiaires et prend la forme de cours de langue d'arabe dialectal. Les cours s'étaleront entre le mois de mars 2021 et le mois de décembre 2021 à raison de 10 séances de 3 heures d'enseignement. Le pilotage organisationnel de la formation est assuré par le Centre de Langues Bordeaux Montaigne (CLBM).

L'UEMO Bordeaux 2 prend l'engagement d'assurer la prise en charge financière de l'action de formation, objet de la convention, à hauteur de sept mille cinq cents euros TTC (7 500 € TTC non assujettis à la TVA) pour 30 heures d'enseignement in situ pour un groupe de 14 stagiaires.

- **APPROUVE (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE ET L'UNITÉ EDUCATIVE DE MILIEU OUVERT BORDEAUX 2.**
- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 19/03/2021.*

Nombre de membres présents	18
Nombre de membres représentés	9
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	27
Nombre de votes pour	27
Nombre de votes contre	0

Le Président de l'Université Bordeaux
Montaigne,

Signé

Lionel LARRÉ.